



## « Les Chaillées » 3ème trimestre 2021

### 1-Editorial

Je ne vais pas vous parler du Covid, ni de la période que nous venons de vivre, car nous (l'équipe municipale) préférons nous tourner résolument vers l'avenir.

La rentrée des classes a eu lieu le 2 septembre avec près de 40 enfants scolarisés et la perspective d'une année que nous espérons la plus apaisée possible avec le retour à un rythme plus normal.

Le 3 septembre s'est tenue une Commission communale d'action sociale où ont été décidées différentes mesures d'aides aux habitants de la commune (voir article). Il a été en particulier décidé une nouvelle mesure de soutien aux jeunes en difficulté matérielle dans leur cursus universitaire ou de formation.

A la suite un Conseil Municipal a statué sur différentes résolutions et a vu les questions diverses (celles où on parle de la vie courante et des projets de la commune - le moment le plus intéressant) largement consacré à l'animation de la Maison des Associations qui est en train de sortir de terre.

Le conseil unanime a marqué son souhait que cet investissement ne reste pas limité à son aspect immobilier, mais qu'il devienne le moteur de la vie associative de notre commune.

Fort du constat de la présence sur notre commune de nombreuses associations ou groupes informels, il a été décidé de créer un Comité des Associations de Tupin et Semons (CATS) dont le but sera de dynamiser la vie associative de Tupin et Semons dans tous les domaines : culturels, sportifs, artistiques, ou autres. (Voir article).

L'idée générale est de fédérer ce qui existe, et d'offrir un cadre facilitant à tout ce que vous désireriez créer. Devenez acteurs de votre commune !

Enfin, vous avez élu quatorze personnes parmi les habitants de la commune pour former le Conseil Municipal. Nous nous réunissons 5 ou 6 fois par an, et je tiens à vous rappeler que les séances du conseil sont publiques, et que les conditions sanitaires actuelles vous permettent maintenant d'y assister. Vous y serez les bienvenus.

Le Maire - Martin Daubrée

### 2-Le CATS

#### AUJOURD'HUI

Quelques associations : Comité des Fêtes, Sou des Ecoles, Attelage de loisirs, Association des jeunes, Semons Sauvages, Club des Anciens du Belvédère, Chorale de la Source, Association de chasse, Association ND de Semons, Association de l'Île du Beurre...

Quelques groupes informels : Tricotage, Groupe histoire de Tupin et Semons, Groupe Vélo (P.Gerin), et sûrement d'autres plus éphémères .....

Des effectifs parfois peu nombreux, des moyens dispersés et parfois redondants et des activités en sommeil depuis le début du COVID

Fin Mai 2022, nous disposerons d'un outil nouveau : LA MAISON DES ASSOCIATIONS, pour une nouvelle dynamique....

#### C.A.T.S.

##### Comité des Association de Tupin et Semons

**Les membres** sont soit des associations (parmi celles existantes ou à venir), soit des membres directs

Il propose des **actions communes**, comme : une journée des associations, des services communs (assurance, ...), gère le calendrier d'occupation des salles en collaboration avec la Mairie, sert de coquille pour l'adjonction de nouvelles activités

Pour **les associations actuelles** : deux options : elles adhèrent au CATS et conservent leur autonomie de gestion. Leurs représentants sont membres de la commission exécutive, **ou** elles choisissent de devenir une section du CATS (voir ci-dessous)

Les **sections du CATS** : le CATS a vocation à accueillir les initiatives les plus diverses, sportives, culturelles, etc.

Une personne désire monter une section de danse folklorique, de base-ball ou de montgolfière :

- Le CATS inclut l'activité dans son offre avec éventuellement la souscription ou l'extension de l'assurance, prévoit des créneaux d'occupation de salle, communique sur la création de l'activité.
- Les personnes intéressées par l'activité adhèrent au CATS, et s'inscrivent à l'activité. S'il y a lieu ils payent au CATS le montant correspondant à l'activité.
- Les sommes encaissées par la section sont affectées aux dépenses de la section. Il appartiendra donc à chaque animateur de section de « gérer » ses dépenses en fonction de ses ressources, ou de fixer les droits de participation en fonction de ses dépenses.
- Une association existante désire fonctionner au sein du CATS en se libérant de la gestion, elle peut se dissoudre et adhérer au CATS, et en constituer une section.
- La commune continuera bien sûr à soutenir toutes les activités associatives. Les subventions éventuelles pourront être fléchées en direction d'une activité du CATS.

Le 25 novembre une réunion de présentation des associations, du Cats sera organisée.

Venez avec vos envies !

## 3- Les Actualités en bref

### LES ECRANS

Dans le cadre de la Prévention Petite Enfance mais pourquoi pas adaptée aux Adultes une Information est organisée le Jeudi 2 Décembre à la Salle du Conseil de Tupin et Semons sur le thème suivant :

« Les Addictions aux Ecrans » à partir de 18h.

Une équipe compétente de la Direction du Territoire des Solidarités interviendra et animera un débat avec les enfants, les parents de l'école bien sûr mais aussi les habitants de la commune qui le souhaitent.

Contact pour plus d'info : 0614625096

### SITE INTERNET

Certains d'entre nous ont commencé une formation pour arriver à mettre en ligne directement les informations sur le site : ce n'est pas évident. Si l'un des habitants de Tupin et Semons avait des dispositions en la matière, nous sommes preneurs !

Notre trimestriel « Les Chaillées » sera mis en ligne, et vous pouvez demander à ce que votre envoi postal soit remplacé par une notification de sa publication qui vous sera envoyé par courriel. Faites-le nous savoir, et vous contribuerez ainsi à réduire les coûts financiers et environnementaux de la commune.

Si vous désirez recevoir, ces informations par courriel, communiquez-nous votre ou vos adresses courriels à [mairie@tupinetsemons.fr](mailto:mairie@tupinetsemons.fr).

### CONSIGNES DE TRI

Vienne Condrieu Agglomération a changé de prestataire pour traiter les déchets recyclables.

Nous allons pouvoir recycler davantage de matières différentes.

De nombreuses informations sont disponibles :

- Des dépliants à la Mairie
- Sur le site internet de la Mairie à l'adresse suivante dans la page d'accueil.

Nous vous rappelons que le traitement des ordures ménagères fait l'objet d'un budget spécial de Vienne Condrieu Agglomération, et que ce budget doit être équilibré. Quels sont ces recettes : la taxe d'ordure ménagère que vous trouverez sans mal sur vos avis de taxe foncière, quelques rares subventions de l'état, et la revente des matières recyclables.

Donc, vous avez la possibilité d'agir sur votre taux de taxe en vous appliquant à trier et recycler du mieux possible.

### DEPOT DES PERMIS DE CONSTRUIRE ET DES DECLARATION PREALABLE D'URBANISME

A compter du premier janvier 2022, ces démarches seront entièrement dématérialisées. Tous les dépôts de documents seront à faire directement sur un site dédié sur internet. Tous ceux qui ont vu leur dossier refusé parce qu'il manquait un exemplaire de plan de situation, ou qu'il n'y avait que trois copies au lieu de quatre d'un document vont se réjouir.

Pour les allergiques à internet, la Mairie vous proposera aide et assistance.

Nous vous en dirons plus dans le bulletin de fin d'année.

### VOIRIE

L'aménagement de la route de Pimotin est presque terminé : ils restent à faire un ou deux rétrécissements pour réguler la vitesse. L'étude pour l'enfouissement des réseaux sec et humide pour la route des Maisons Blanches est presque terminée. Les travaux débuteraient vers mars /avril 2022.

### Rentrée Scolaire 2021/2022 : Réservation Cantine et garderie péri scolaire

Nouveaux horaires à la garderie du matin assurée par Céline : 7h à 8h15. Les enfants arrivant à l'ouverture devront quitter la garderie du soir pour 17h. (Entrée par la cour de l'école côté église)

Nouveau mode de réservation : : inscription et demande en Mairie ensuite lien sur le site internet de la commune /3DOuest pour la création du compte famille....

Réservations cantine, garderie périscolaire et paiement se feront par internet. Tarifs fixés en fonction du QF de chaque famille. Renseignements auprès de Véronique et Fabienne en Mairie : 04 74 59 81 08

### ECOLE DE LA SOURCE

C'est dans la joie et la bonne humeur que l'équipe pédagogique de l'école de la Source a accueilli le jeudi 2 septembre les 40 élèves inscrits pour cette rentrée scolaire. Neuf élèves de petite section de maternelle effectuaient leur première rentrée et tout le monde a gardé le sourire. Pas une seule larme à essuyer, même chez les parents !

Cette année, les élèves vont essayer de remporter leur 4ème label Eco-Ecole sur la thématique de la solidarité. En lien avec leur potager en permaculture, ils vont créer une grainothèque communale afin que chacun puisse échanger gratuitement des semences paysannes. Ils vont également découvrir le patrimoine du village à travers des visites d'artisans locaux ou de monuments, des histoires d'antan, des partenariats avec les associations du village. Ils continueront également à enrichir leur herbier qui regroupe toutes les plantes sauvages que l'on peut trouver sur le territoire.



De gauche à droite : Céline Payan Atsem - Stéphanie Pizot directrice - Marie Anne Bonnefond agent municipal de la garderie/cantine – Méline Caporusso assistante d'éducation - Stéphanie Avundo enseignante - Agnès Slomian AVS.

## GRUPE HISTOIRE DE NOTRE COMMUNE

Accompagné par une Historienne de formation Mme Stéphanie BRUNON « Luth Médiation »

Animé par une équipe du Conseil Municipal

Venez nombreux pour la présentation du projet qui aura lieu le Mercredi 6 Octobre à la Salle des Fêtes de 9h30 à 10h30 autour d'un Café « Patrimoine »

## ASSOCIATIONS

**La Chorale** : reprise des répétitions sans masque depuis le lundi 6 Septembre. Vous pouvez venir nous rejoindre et faire plusieurs essais. Les horaires ont évolué, les répétitions ont lieu le lundi de 19h45 à 21h30 à la Salle des Fêtes.

Contact : 0614625096

**Le Groupe « Tricotin »** : le mercredi de 15h à 18h à la salle de Motricité (sous l'auberge). Vous pourrez vous exercer au tricot, crochet, couture ou autre activité manuelle qui vous ferait plaisir. Ouvert à tous les âges (petits et grand(e)s)

Contact : 0614625096

**Le Club du Belvédère** : le mercredi à 14h salle Balcon Sud de la Mairie.

Contact : Josette BASSET

**Les Semons Sauvages** : Habitant(e) de la ferme Berthière , nous souhaitons proposer des temps conviviaux, artistiques, culturels et solidaires réguliers sur notre espace de vie et d'activité, aux habitants de la localité.

Passionné (e)s de musique, amateur/trices de spectacles vivants et créatifs, nous souhaitons favoriser, promouvoir et diffuser des projets culturels (concerts, spectacle vivant, cirque, théâtre, danse, arts plastiques, cinéma..) en milieu rural et soutenir des actions sociales et solidaires régulières sur le site de la ferme équestre de Grange Berthière ainsi que dans la localité de Tupin et Semons.

**Le Sou des Ecoles** : L'association « Sou des Ecoles » de notre village est contente de commencer une nouvelle année scolaire avec une équipe de parents toujours aussi soudée et malgré tout le plaisir de pouvoir organiser des manifestations grâce au Pass Sanitaire. Les dates de manifestations du Sou des Ecoles sont dans le calendrier en fin de bulletin.

## La Cour de notre école communale va être relookée

La clôture va être remplacée. Ce projet a été travaillé avec une section du lycée Galilée de Vienne.

Végétalisation de la partie sud de la cour afin d'amener un peu de fraîcheur dans la classe de nos petits dirigée par Mme Stéphanie PIZOT-RIBEIRO. Projet initié par Martin DAUBREE

**Recherche** d'une étagère, armoire, buffet, afin de confectionner une bibliothèque extérieure accessible à tous. Elle sera installée à côté du canapé déjà disposé sur le balcon sud de la Mairie.

Elle fera l'objet si besoin d'une rénovation ou adaptation dans le cadre d'un projet avec le Groupe Jeunesse de Vienne Condrieu Agglomération (groupe 11 à 17 ans). Si vous souhaitez faire ce don, contactez la Mairie.

## OBJECTIF 2041, embarquement immédiat vers un NOUVEAU Parc naturel régional !

À quoi ressemblera le territoire dans 15 ans ? Le climat aura-t-il changé ? Comment habiterons-nous les villes et les villages? Comment nous déplacerons-nous? Quels seront les métiers et les loisirs de nos enfants ? Où iront-ils travailler ?

Ce sont ces questions, et bien d'autres, auxquelles la nouvelle charte du Parc du Pilat 2026-2041 devra répondre.

La charte actuelle du Parc naturel régional du Pilat arrive à échéance en 2025. Il est déjà temps de penser à sa révision pour prétendre au renouvellement du classement de notre territoire en tant que Parc naturel régional.

Pour PARTICIPEZ à cette révision, des ateliers ouverts au public sont organisés courant octobre. Venez partager votre vision du territoire aujourd'hui, et vos envies pour demain !

**RDV samedi 2 octobre à Trèves (salle du Fautre) à 9h30**

Rendez-vous ouverts à tous - pass sanitaire demandé, selon la législation en vigueur

Tout savoir sur la révision de la charte du Parc naturel régional du Pilat - Un Parc naturel régional : un classement ministériel

Concilier les activités humaines et la préservation des patrimoines naturels et culturels, telle est la vocation d'un territoire classé Parc naturel régional, à travers une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social, culturel et paysager, respectueuse de l'environnement.

Le territoire est classé Parc naturel régional par décret du Premier Ministre, sous réserve de l'accord de la Région, pour une durée de 15 ans renouvelable.

Le projet partagé pour le territoire est formalisé par un contrat signé entre l'État et les collectivités territorialement concernées : la charte du Parc. Il est animé par un Syndicat mixte doté d'une ingénierie pluridisciplinaire au service de ses adhérents : Communes, Intercommunalités, Départements et Région.

Un projet de territoire, une charte pour l'avenir

La révision de la charte est l'étape obligatoire pour que le territoire reste classé Parc. Elle vise à tirer les enseignements de la mise en œuvre de la précédente charte (bilan, évaluation), à identifier les nouvelles problématiques auxquelles est confronté le territoire (le diagnostic) et à définir le nouveau projet de développement durable (la charte).

75 communes - A l'occasion d'une révision de Charte, le périmètre d'un Parc peut évoluer en cohérence avec une série de critères définis par le Code de l'Environnement.

Pour cette révision, le périmètre d'étude reprend le périmètre du Parc actuel élargi à des communes de l'Ardèche, la Haute-Loire et le Rhône, soit 75 communes au total.

### A voir sur le site :

Pourquoi vos taxes foncières ont augmenté.

## 4 - Calendrier

2 octobre à Trèves. Salle du Fautre : Réunion d'information sur la révision de la charte du Pilat

6 octobre 9 heures 30. Salle des fêtes de Tupin et Semons : Rendez-vous autour d'un café- croissant pour une réunion sur le patrimoine de Tupin et Semons

Le 6 novembre : Sou des écoles - la boum d'halloween dans la salle des fêtes à partir de 17h.

25 novembre à 18 heures : forum des associations.

2 décembre 12 heures repas anciens à la Salle des Fêtes

18 heures Réunion d'information sur les addictions aux écrans

Début décembre : Sou des écoles - vente de sapins de Noël.

Le 8 décembre : Sou des écoles - descente aux flambeaux.

Le 11 décembre : Sou des écoles - Marché de Noël dans la salle des fêtes.